



LES TERRASSES DU RHÔNE

Collection : CARNETS D'UNITÉ DE PAYSAGE // 2017 // n°34

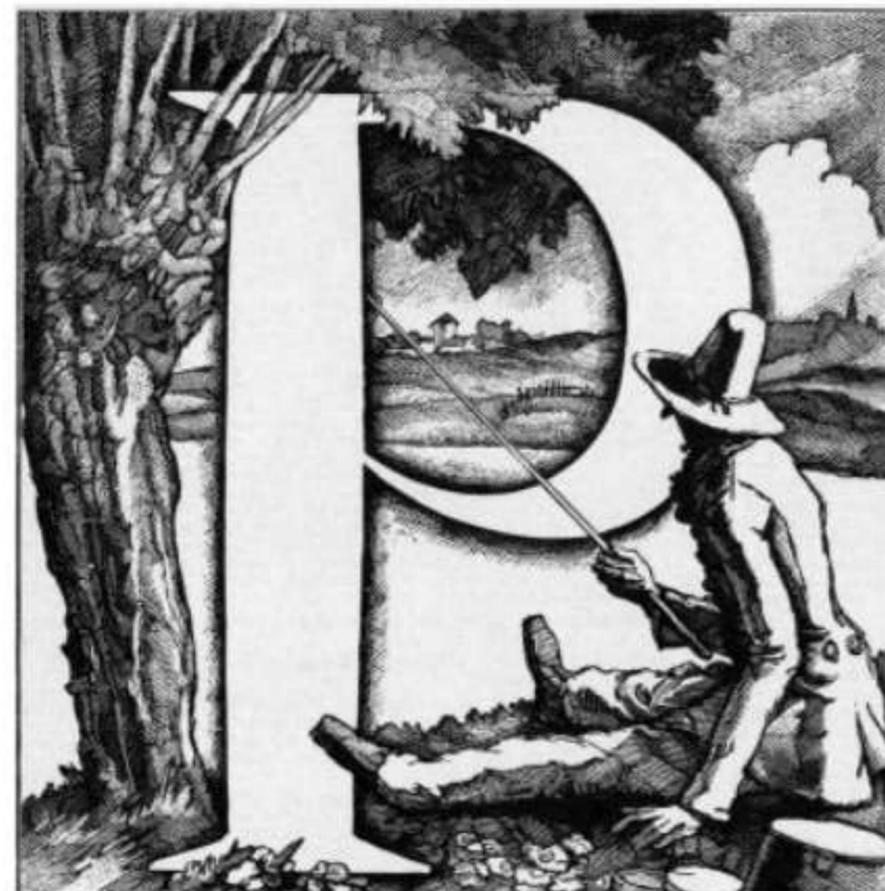


Carnet d'unité de paysage

Ce carnet s'inscrit dans la collection *Carnet d'unité de paysage de l'Atlas des Paysages de l'Ain*. Il fait partie de la série de carnets s'intéressant aux cinq unités composant le Pays "Crêts et piémonts du Jura".

Ce carnet propose des repères pour **Connaître** le paysage des terrasses du Rhône.

Il est aussi destiné à **Agir** et à accompagner la mise en œuvre des projets locaux.



Unité des terrasses du Rhône

Une unité de paysage est une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Elle fait sens pour les populations à l'échelle de l'aire d'étude. L'identification d'une unité de paysage s'appuie sur la caractérisation et la qualification du paysage. Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité. Une unité de paysage est circonscrite par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. La définition de ces limites est un travail parfois délicat. Ces limites ne sont que rarement des limites administratives.

(Ministère de l'écologie et du développement durable dans les atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, 2015)

Directeur de publication : Bruno LUGAZ, directeur du CAUE de l'Ain

Atlas des paysages 2017

Sommaire

CONNAITRE

- Présentation de l'unité
- Description d'ensemble
- Les caractères de l'unité
- Traits et portrait
- Habiter le paysage : villes et villages

AGIR

- D'hier à aujourd'hui ... et demain ?
- Objectif de qualité de paysage
- Quand les élus s'emparent de la qualité du paysage



CONNAÎTRE

Présentation de l'unité - Délimitation

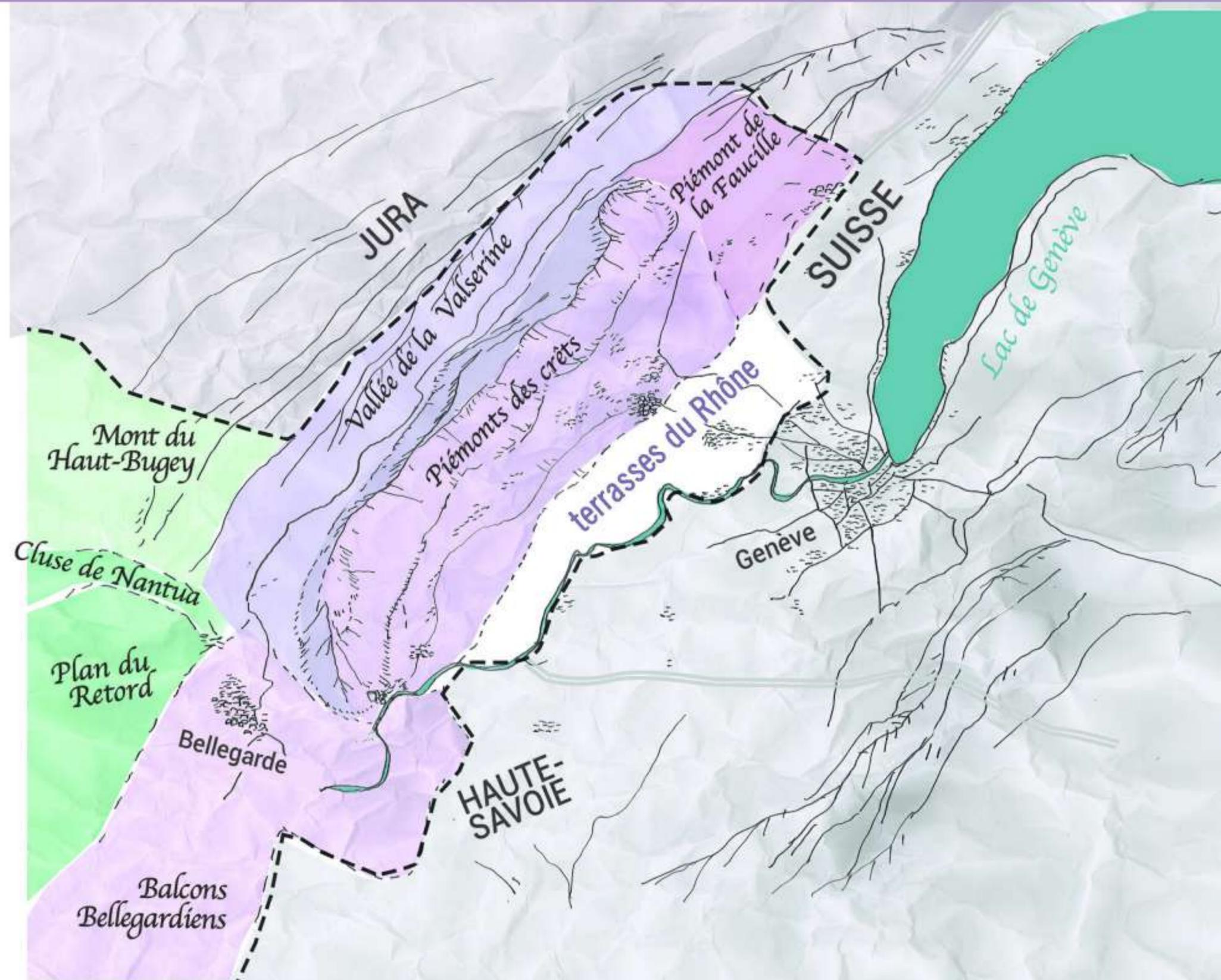
Les terrasses du Rhône se situent à la rencontre de 3 unités paysagères et le long de la frontière franco-suisse.

- au nord-est : une rupture de pente différencie les deux piémonts (de la Faucille et des crêts) des plaines alluviales du Rhône,
- Cette "rupture" organise la rencontre entre des terrains secs et l'eau abondante avec marais, lac et fleuve.
- au sud-est : les balcons bellegardiens marquent une transition entre Bugey et crêts et piémonts du Jura.

Face aux terrasses s'étire l'autre rive du Rhône, suisse, très fortement urbanisée. La rive suisse contraste avec les terrasses du Rhône encore largement cultivées et plantées de vergers et de vignes.

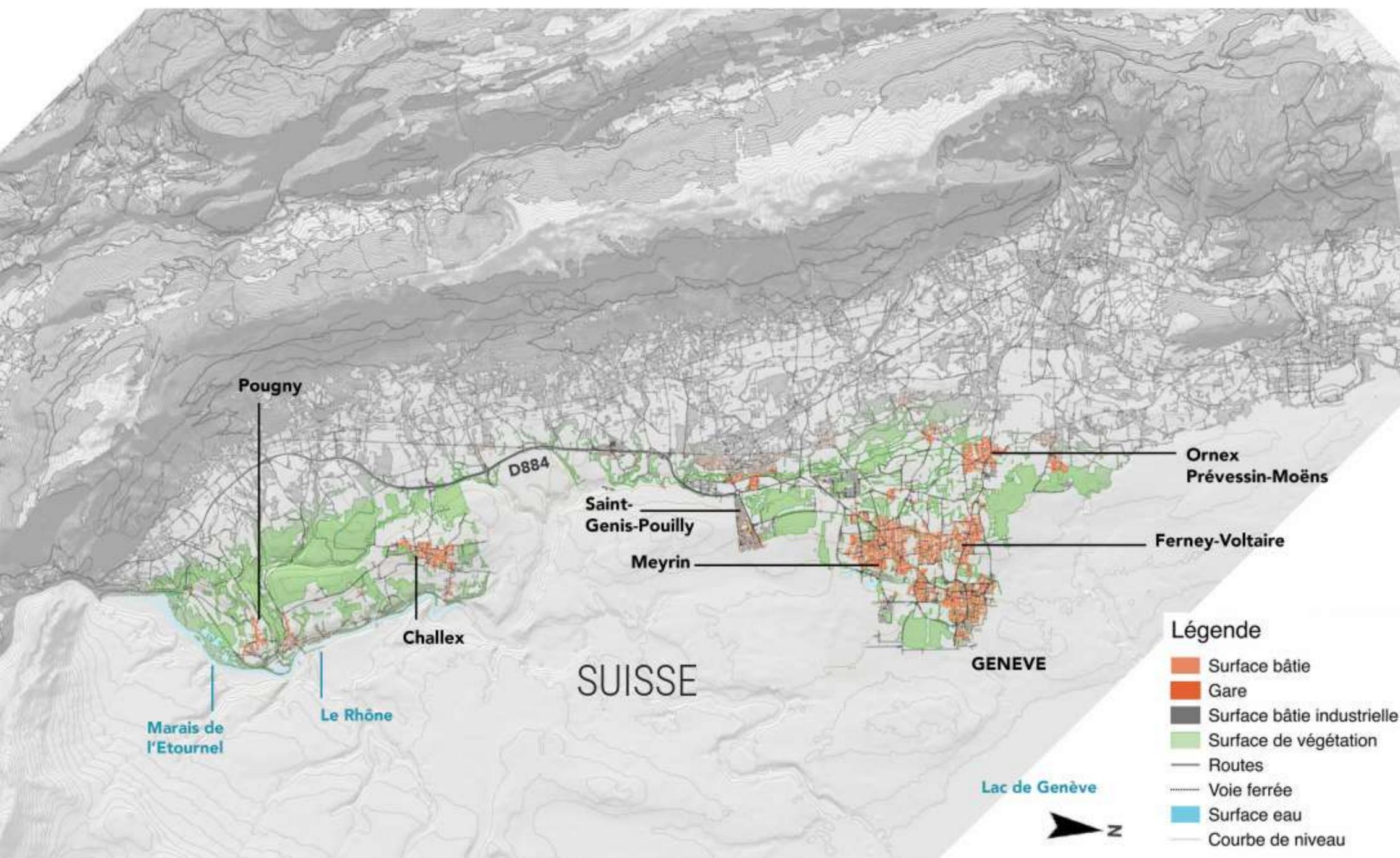
Comment délimiter les unités de paysage ?

La position et la nature des limites font l'objet d'un travail collectif. Sur le terrain les unités se dessinent en fonction des reliefs et /ou de l'occupation des surfaces. Souvent les unités sont progressives, donnant lieu à un paysage qui mélange des caractéristiques issues de deux unités voisines.



CONNAÎTRE

Présentation de l'unité - Carte



Les communes ...

Pougny // Challex //
St-Genis de Pouilly // Meyrin //
Ferney-Voltaire // Ornex // Prévessin-Moëns

Les rivières ...

Le Rhône,
qui marque la frontière franco-suisse
L'Allondon, Le Journans,
Le Lion, Le Châtelet,
L'Annaz, Le Grand Echaud
et d'autres qui se jettent dans le Rhône

Les lieux remarquables ...

Le Marais de l'Etournel
Le Lac de Genève
Genève

CONNAÎTRE

Les caractères de l'unité

Les terrasses du Rhône

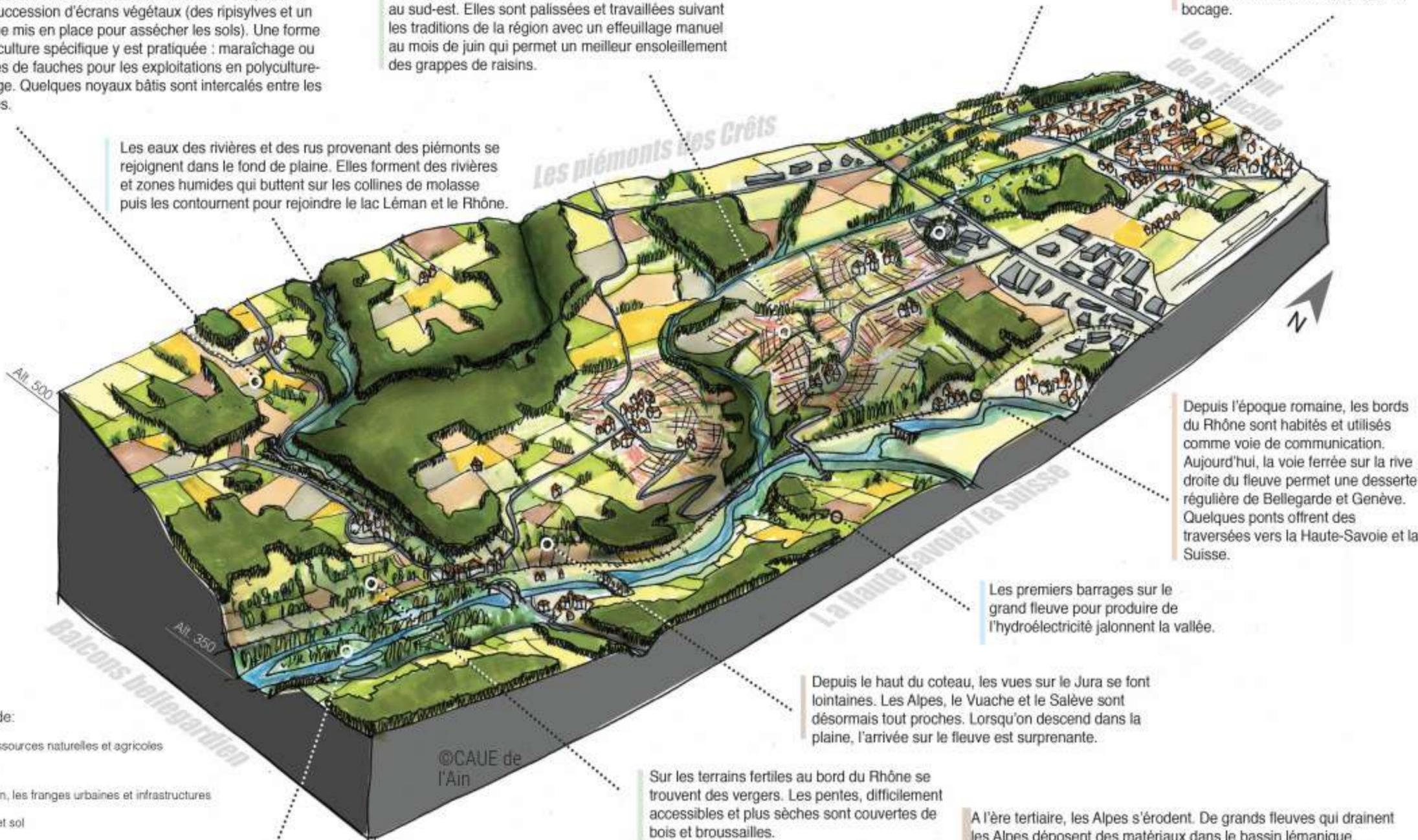
Un faisceau de rivières - Journans, Lion, Allondon - occupe le centre du Pays de Gex et crée une limite avec l'unité de paysages des piémonts des crêts. Le faisceau est diffus et riche de milieux humides, créant une succession d'écrans végétaux (des ripisylves et un bocage mis en place pour assécher les sols). Une forme d'agriculture spécifique y est pratiquée : maraîchage ou prairies de fauches pour les exploitations en polyculture-élevage. Quelques noyaux bâtis sont intercalés entre les rivières.

Les eaux des rivières et des rus provenant des piémonts se rejoignent dans le fond de plaine. Elles forment des rivières et zones humides qui buttent sur les collines de molasse puis les contournent pour rejoindre le lac Léman et le Rhône.

Sur une cinquantaine d'hectares de terres ensoleillées s'étend le vignoble le plus occidental de l'immense croissant viticole qui s'étale sur l'Est du Lac Léman. Les vignes sont installées sur les coteaux orientés au sud-est. Elles sont palissées et travaillées suivant les traditions de la région avec un effeuillage manuel au mois de juin qui permet un meilleur ensoleillement des grappes de raisins.

Le CERN (Centre Européen de Recherche Nucléaire) est implanté sur la colline. Ses sites sont fermés, isolés en pleine campagne. De nombreux terrains sont gelés, ce qui les préserve de l'urbanisation.

Le tissu urbain Ornex-Prévessin-Moëns se construit sur les flancs de la colline. Sans limite franche, cette conurbation s'étale toujours plus en arrière sur la butte et s'empare du paysage de bocage.



Légende:

- Les ressources naturelles et agricoles
- L'eau
- L'urbain, les franges urbaines et infrastructures
- Socle et sol

En amont du défilé de l'Écluse et embrassé par le fleuve Rhône, le marais de l'Étournal se compose de boisements anciens, roselières, étangs et prairies. Cette diversité de milieux sur 190 hectares constitue un réservoir de biodiversité et une halte migratoire pour les oiseaux. Il a été labellisé ENS en janvier 2015 par le Département.

Sur les terrains fertiles au bord du Rhône se trouvent des vergers. Les pentes, difficilement accessibles et plus sèches sont couvertes de bois et broussailles.

Depuis le haut du coteau, les vues sur le Jura se font lointaines. Les Alpes, le Vuache et le Salève sont désormais tout proches. Lorsqu'on descend dans la plaine, l'arrivée sur le fleuve est surprenante.

Les premiers barrages sur le grand fleuve pour produire de l'hydroélectricité jalonnent la vallée.

Depuis l'époque romaine, les bords du Rhône sont habités et utilisés comme voie de communication. Aujourd'hui, la voie ferrée sur la rive droite du fleuve permet une desserte régulière de Bellegarde et Genève. Quelques ponts offrent des traversées vers la Haute-Savoie et la Suisse.

A l'ère tertiaire, les Alpes s'érodent. De grands fleuves qui drainent les Alpes déposent des matériaux dans le bassin lémanique. Ce bassin se remplit et s'enfonce en même temps. La molasse, constituée de sédiments détritiques (sables, argiles, galets) atteint une épaisseur de 500m sous la plaine de Gex. Cette couche de molasse est par la suite creusée, érodée et recouverte de moraines par le va-et-vient des glaciers. Elle forme des collines, comme celle de Challex et Dardagny.

Bloc-diagramme de l'unité de paysage des piémonts et des crêts réalisé par le CAUE de l'Ain. Il s'agit d'un dessin de principe illustrant le paysage à travers les éléments caractéristiques de l'unité.

CONNAÎTRE

Traits et portrait - Le marais de l'Etournal est constitué d'une série d'étangs se succédant. Il forme une réserve de biodiversité unique.



CONNAÎTRE

Traits et portrait - Les vignes liées au vignoble du Léman sont tournées vers le sud-est et entretenues manuellement.



CONNAÎTRE

Traits et portrait -



CONNAÎTRE

Traits et portrait - Dans les plaines, un maillage bocager se compose de haies basses, denses, clairsemées ou ponctuées d'arbres de haut-jet.



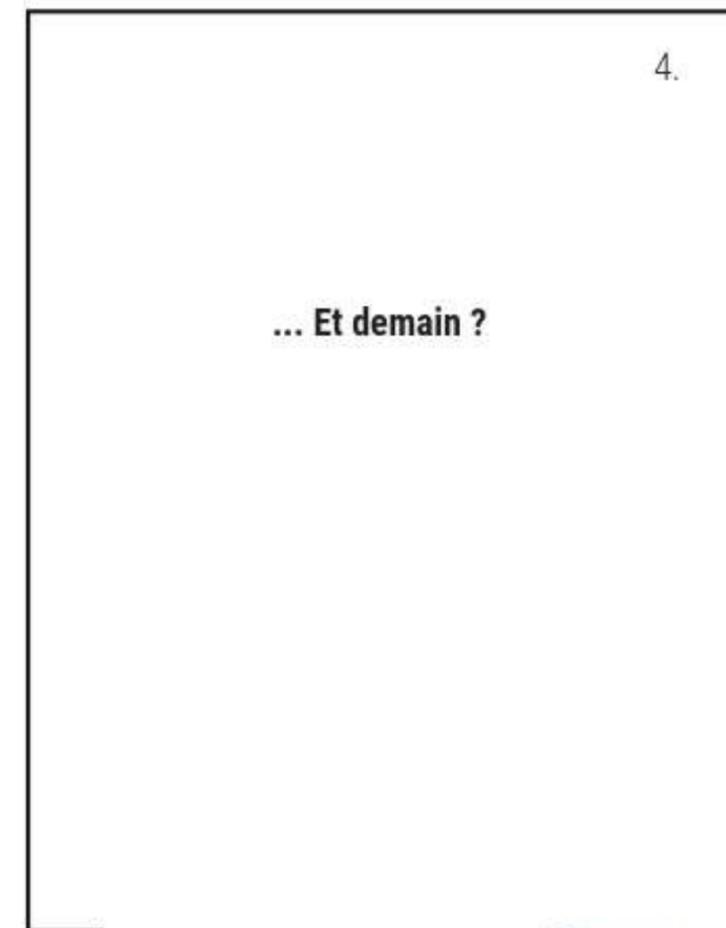
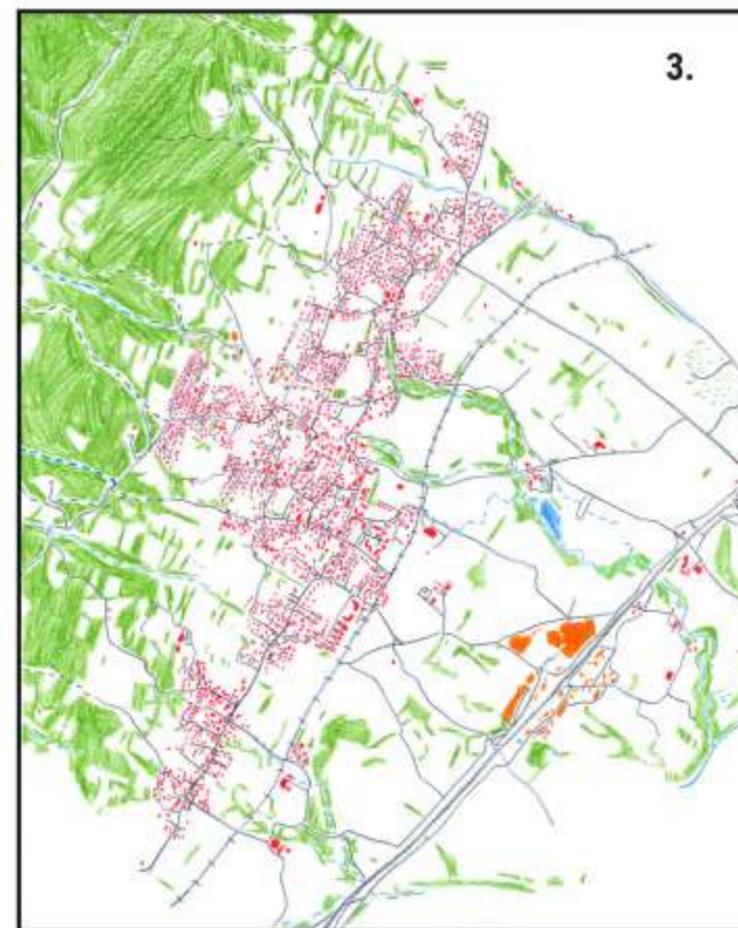
CONNAÎTRE

Traits et portrait - Toutes les eaux et les pentes glissent vers lui... Pourtant le Rhône est discret, caché par d'épais boisements et dompté par de nombreux canaux et barrages successifs.



Évolution du tissu urbain

Le village de Thoiry



... Et demain ?

- 1. Etat Major (1820-1866)
- 2. IGN (1950)
- 3. IGN (Géoportail 2015)

Infrastructure de transport



Surface bâtie (rouge), industries (orange) et projets (jaune)

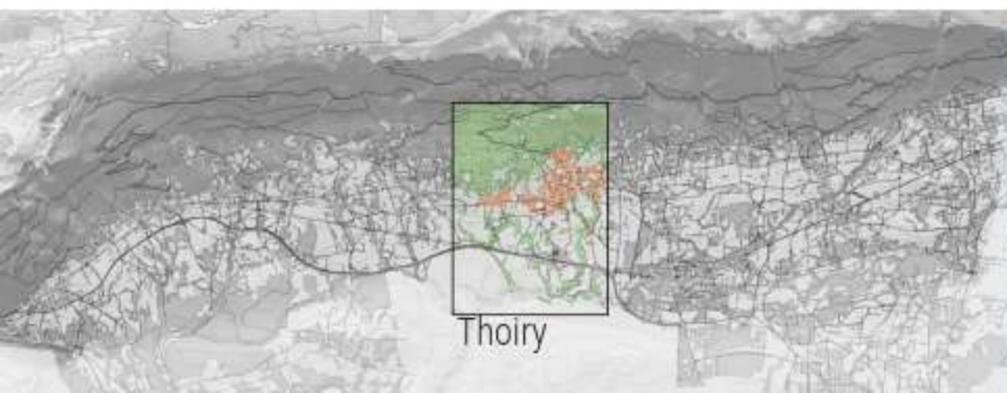


Surface de forêt



Légende

Les rivières



Thoiry

AGIR

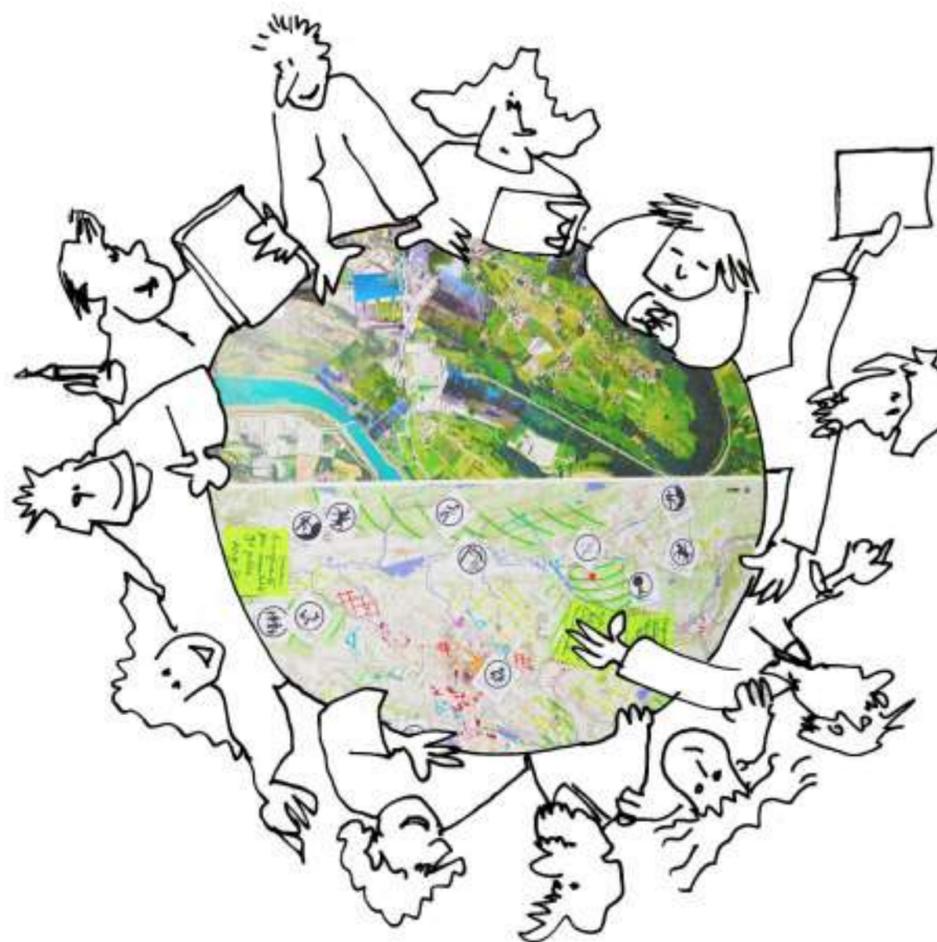
D'hier à aujourd'hui ... et demain? -

Regarder en arrière pour orienter nos actions à venir

[Découvrir la vidéo de l'évolution foncière de la commune de Thoiry \(Cerema\)](#)

Accompagner le territoire à définir un objectif de qualité pour cette unité :

contactez le CAUE de l'Ain



Un objectif de qualité de paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. *Source : Convention européenne du paysage*

AGIR

- Objectif à définir avec le territoire -

Crédits photos : sauf mentions contraires, © CAUE de l'Ain
Remerciements à tous les membres du Comité de Pilotage de l'Atlas des PAYSages de l'Ain.



CAUE de l'Ain

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

Maison de l'Habitat

34, rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse

www.caue01.org

www.atlasdespaysagesdelain.com



Le CAUE de l'Ain est une association soutenue par le Département